



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E35481

VALABLE JUSQU'AU 16/10/2024

ÉDITÉ LE 04/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/12/1966

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/09/2022
208 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE 2002B00056

Siret : 440 586 683 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 00 50770

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5978518304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5978518304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SARL J.B. ST ESTEBEN ET FILS

21 LAHENTZENECO BIDEA
LANTEGIA
64250 LOUHOSSOA

Téléphone : 05 59 93 30 57

Fax : 05 59 93 34 38

Portable : 06 76 04 73 67

Site Internet :

E-mail : jbetfils@orange.fr

Responsabilité légale :

SAINT-ESTEBEN PEYO GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	17/10/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/07/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	17/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.